

# AUPLATA MINING GROUP

Société anonyme

2 rue des Entreprises

97354 Rémire-Montjoly

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 16 octobre 2026 - Résolution n°18

**RSM Paris**

5-7 rue des Italiens

75009 Paris

**Deloitte & Associés**

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

# AUPLATA MINING GROUP

Société anonyme

2, rue des Entreprises

97354 Rémire-Montjoly

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 16 octobre 2026 - Résolution n°18

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 12 mois, tous pouvoirs pour réaliser une opération de réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la société dans la limite du montant des pertes existantes au moment de sa mise en œuvre et des seuils légaux et réglementaires du capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant proportionnel à la réduction de la valeur nominale des actions de la Société de 0,0005 € à un montant de 0,0001€.

A Paris et Balma, le 1<sup>er</sup> octobre 2026

Les commissaires aux comptes  
Membres des compagnies de Paris et Versailles

RSM Paris

Deloitte & Associés

 *Stéphane Marie*



Stéphane MARIE

Fabien MATHIEU